

accrue de dispositifs techniques dans notre société technologique moderne. Dans notre société moderne, les gens absorbent plus de radiations émanant de diverses sources que leurs ancêtres. Et ce nouveau fait est inquiétant. Chaque nouveau progrès technologique mettant en cause un dispositif de radiation contribue à accroître la pollution du milieu par les radiations. Inévitablement, le problème s'accroît au point où il faudra imposer une réglementation et une régie gouvernementales.

C'est pour ces raisons très générales que je pourrais peut-être appuyer l'idée de réglementer les télécouleurs si c'est nécessaire et possible. Ceci m'amène à la dernière des trois questions que j'ai posées. Si nous admettons qu'une forme quelconque de réglementation gouvernementale est nécessaire, le présent bill représente-t-il la meilleure façon de régler le problème? Examinons sérieusement la question.

Ce que l'on propose dans ce bill c'est de modifier la loi sur les produits dangereux afin d'empêcher la vente d'appareils de télévision qui émettent une quantité de radiations au-dessus de la norme admise. Or, un règlement de ce genre peut être efficace pour atteindre l'objectif recherché ou ne pas l'être du tout. Il semblerait—d'après l'article de Lachenbruch et le communiqué du ministère de la Santé—que la plupart des appareils émettaient plus de radiations que la quantité acceptable par suite de changements apportés au cours de l'entretien. Aux États-Unis et au Canada, les appareils examinés avant la vente étaient normaux. C'est seulement dans des postes examinés après une période d'utilisation, alors que des tubes avaient vraisemblablement été remplacés, qu'une émission excessive a été notée.

Il est vrai que des appareils neufs émettaient au-dessus de la norme en 1967, à cause de tubes défectueux dans certains modèles. Depuis, les fabricants ont apporté de nombreuses améliorations et leur vérification est plus poussée. Par conséquent, rien n'indique qu'aucun des appareils mis sur le marché émette au-dessus de la norme. Cela pourrait se produire plus tard s'ils sont mal entretenus, mais je soutiens que la proposition du projet de loi n'empêcherait pas cet incident de toute manière.

De plus, d'après l'article de M. Lachenbruch, les fabricants effectuent des améliorations qui garantiraient un entretien à toute épreuve pour la durée du récepteur. Ils recourent à des systèmes électroniques «anti-panne» qui sont progressivement insérés dans la production. De nombreux fabricants remplacent les tubes radioactifs par de nouveaux genres d'éléments semi-conducteurs qui ne

peuvent pas émettre de radiations. D'autres augmentent la protection contre les radiations autour des circuits critiques. Même la glace du tube-image est soumise à une révision pour la rendre plus résistante aux rayons X. On se demande s'il est opportun d'appliquer des règlements gouvernementaux pendant la mise au point de ces perfectionnements.

Si le règlement proposé était approuvé, monsieur l'Orateur, comment serait-il appliqué? Les échantillons des nouveaux modèles choisis au hasard semblent acceptables du point de vue de la limite reconnue de sécurité. La difficulté qui se pose tient au contrôle de la qualité. Dans le cas où un tel contrôle serait insuffisant, on pourrait trouver sur le marché certaines télécouleurs émettant des radiations plus élevées que d'ordinaire. On ne peut voir au juste comment le règlement proposé pourrait empêcher ce genre d'accident ou même le déceler. Tout dépendrait de la manière dont il serait appliqué. D'autre part, il faudrait examiner les spécifications techniques qui constitueraient les normes. Sauf erreur, aux États-Unis où on a proposé une mesure régulatrice semblable, le règlement proposé est long, compliqué et plein de détails techniques.

Toute la question nécessite un examen approfondi par des spécialistes; un règlement, qui du point de vue technique, n'est pas solide et n'est pas fondé sur les connaissances les plus récentes, pourrait causer plus de tort que de bien et peut-être entraver les efforts productifs des fabricants de postes autant que des autorités chargées de la réglementation, sans rendre service au public. Je crois comprendre que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social suit le problème de près et sous tous ses aspects techniques comme il l'a fait depuis le début. On s'attend que le ministre prendra en toute connaissance de cause l'initiative qui lui semblera la plus souhaitable.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à mon tour féliciter le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)...

M. McGrath: Je suis touché, monsieur l'Orateur. Profondément touché.

M. Francis: ... d'avoir présenté un sujet qui se prête très bien à une discussion à la Chambre, surtout durant cette période-ci. On vise, entre autres, à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire...

M. McGrath: ... certainement pas à adopter des mesures législatives.

M. Francis: ... à signaler au public les questions qui, de l'avis des députés, méritent un débat public et devraient être examinées